Demande à propos du début des stages

Par **cheick04**, le **15/09/2017** à **18:17**

Bonjour chère tous, je viens d'obtenir ma licence en droit privé et j'aimerais savoir si c'est le moment pour de commencer à faire des stages ou patienter un peu.

Par **Herodote**, le **15/09/2017** à **18:41**

Bonsoir,

Il n'est jamais trop tôt pour faire des stages. Vous pouvez toujours vous porter candidat. C'est un bon moyen de vérifier son intérêt pour une profession ou une autre. Ce sera toujours une plus-value pour votre cursus.

Par **cheick04**, le **15/09/2017** à **18:43**

Ok merci

Par **cheick04**, le **16/10/2017** à **15:00**

Par rapport aux demandes, dois je commencer à les envoyer en début d'année scolaire où attendre vers la fin de celle ci?

Par **Visiteur**, le **16/10/2017** à **18:48**

Bonsoir

ca dépend du moment souhaité pour le début du stage. Vous pouvez trouver vite si vous savez bien vous vendre mais parfois ca prend du temps de trouver donc il faut s'y prendre assez à l'avance en général. Il faut aussi savoir que vous devez généralement compter le délai de signature et retour de votre convention coté fac.

Si vous voulez faire votre stage vers mai/juin pour certaines boites octobre ca sera un peu tôt

alors que d'autres ont prévu depuis septembre de prendre un stagiaire l'année prochaine.

Parfois les petites boites n'ont pas beaucoup de visibilité aussi elles ne savent pas encore si leur trésorerie leur permettra d'embaucher des stagiaires ce qui fait qu'elles peuvent vous dire non en octobre et vous dire oui si vous les re-démarchez en mars suivant par exemple. Dans les groupes ils ont souvent un quotat de stagiaires et savent combien ils vont en prendre car ils font des prévisionnels à cause de la taille du groupe lié aussi au fait que dans les groupes il y a des tuteurs dédiés.

Certaines fac exigent que la convention aie été récupérée coté fac pour débuter le stage donc ceci veut dire que même si vous avez trouvé un patron si la fac ne vous a pas validé votre convention le début du stage est parfois décalé jusqu'à ce que vous ayez récupéré votre convention ce qui est donc un paramètre à prendre en compte par rapport à la date où vous voulez débuter votre stage.

D'autres facs sont plus laxistes et vous laissent débuter le stage sans avoir récupéré le document tripartite mais ca reste mieux de débuter avec la convention notamment à cause de la responsabilité civile ou pour le stage obligatoire.

Si vous répondez aux annonces la date de début du stage en général est indiquée dessus et à partir du moment où l'annonce est en ligne vous pouvez de toute façon postuler dessus. Le besoin a été définit vu qu'elle est en ligne vous pouvez donc postuler même si c'est marqué date de début dans 5 mois.

Si vous démarchez en spontanée il suffit de marquer la date de début que vous souhaitez ainsi que la durée sur votre cv en entête avec la fonction (quel type de stage) recherchée et vous pouvez démarrer votre recherche.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés